RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2MM5
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 6.966.830 euros
Siège social : 47 rue Vivienne – 75002 PARIS
104 970 579 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 11 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six
Le onze septembre

Monsieur Raphaël TORRO, Associé unique de la société 2MM5, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 6.966.830 euros, ayant son siège social 47 rue Vivienne – 75002 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 104 970 579

La société 2MM5 est représentée par son président, Monsieur Raphaël TORRO.

A préalablement exposé ce qui suit :

L'Associé unique, après avoir pris connaissance des statuts en vigueur et des projets de nouveaux statuts de la société sous forme de SARL à associé unique, souhaite procéder à la transformation de la société en SARL.

A pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Transformation de la société en société à responsabilité limitée,
- Adoption des statuts de la société sous sa nouvelle forme,
- Nomination de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide la transformation de la société 2MM5, actuellement constituée sous la forme de société par actions simplifiée, en société à responsabilité limitée à associé unique, sans création d'une personne morale nouvelle.

Il est précisé que cette transformation n'entraîne aucune modification de la dénomination sociale, qui demeure : « 2MM5 », ni du siège social, fixé au 47 rue Vivienne – 75002 PARIS, ni du capital social.
Il sera désormais divisé en 696.683 parts sociales de 10 euros chacune, intégralement détenues par l'Associé unique.

L'Associé unique constate que la transformation est régulière et valablement décidée dans le respect des dispositions légales applicables et des statuts, et qu'elle prendra effet à compter de ce jour, sous réserve de l'accomplissement des formalités légales de publicité et d'inscription au registre du commerce et des sociétés.

Les fonctions de président exercées par Monsieur Raphaël TORRO prennent fin à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision de transformation de la Société en société à responsabilité limitée adoptée sous la décision précédente, l'Associé unique adopte article par article, puis dans son ensemble le texte des statuts de la Société sous sa nouvelle forme.

Ces statuts fixent notamment

La dénomination sociale : « 2MM5 »

La forme : société à responsabilité limitée à associé unique

L'objet social : toute activité de holding, d'animation de groupe de sociétés. La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés commerciales ou civiles, industrielles et financières ainsi que l'acquisition et la gestion de participations et de valeurs mobilières de toutes natures.
L'exploitation et la gestion de tous fonds de commerce. La réalisation de prestations de services et le conseil dans les domaines du commerce et de l'industrie, de la gestion, la finance, le marketing, l'informatique destinés à la bonne marche de l'entreprise, de ses filiales ou de toute autre personne physique ou morale.

Le siège social : 47 rue Vivienne – 75002 PARIS

La durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Le montant du capital social : 6.966.830 euros, divisé en 696.683 parts sociales de 10 euros chacune, intégralement détenues par l'associé unique

Les règles de fonctionnement de la gérance et d'exercice des pouvoirs de l'associé unique, notamment les modalités de prise de décision et de tenue du registre des décisions.

Lesdits statuts signés par l'Associé unique, seront déposés au greffe du tribunal de commerce compétent à l'appui des formalités de modification.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique décide de nommer, en qualité de gérant de la société 2MM5, sous sa forme de SARL à associé unique à compter de ce jour :

Monsieur Raphaël TORRO
Né le [redacted] à [redacted]
De nationalité [redacted]

Monsieur Raphaël TORRO accepte ses fonctions et déclare n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction de gérer, administrer ou diriger une personne morale.

Le gérant est nommé pour une durée indéterminée et exercera ses fonctions dans les conditions fixées par la loi et les statuts.
L'Associé unique confère au gérant les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs qui sont légalement ou statutairement réservés à l'Associé unique.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur du présent procès-verbal, ainsi qu'au gérant nouvellement nommé, à l'effet :

- de procéder à la signature des statuts mis à jour de la société 2MM5 sous forme de SARL à associé unique
- d'accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt requises par les textes en vigueur, notamment la publication dans un journal d'annonces légales et le dépôt des actes au greffe du tribunal de commerce compétent en vue de l'inscription modificative au registre du commerce et des sociétés
- de signer et déposer tous formulaires, déclarations et pièces nécessaires auprès du centre de formalités des entreprises et des administrations concernées.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.

Monsieur Raphaël TORRO
Associé unique et Gérant

